

Délibération n° 2022 – VI - 003

Approbation du contrat de bassin Romanche 2022-2024

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Représenté par J. Polat en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Représenté par M. Kholy en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Georges Déru : Payeur départemental
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Mathieu Grenier, Responsable UT Romanche et Drac / Lucille Delacour, Technicienne de rivière / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

Le contrat de rivière Romanche a été conduit d'abord par le SACO puis la Communauté de communes de l'Oisans entre 2013 et 2019, dans l'objectif de mettre en œuvre une approche globale et cohérente de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le contrat a fait l'objet d'une évaluation entre 2020 et 2021.

Les enjeux du territoire et la forte volonté des acteurs locaux (le comité de rivière, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la CLE...) justifient la poursuite de cet outil opérationnel d'application du SAGE Drac Romanche, porté désormais par le SYMBHI. Il a donc été suggéré de bâtir un contrat de bassin, démarche plus courte (3 ans) et plus simple à élaborer administrativement. Ce contrat de bassin Romanche 2022-2024 s'inscrit dans la fin du 11ème programme de l'Agence de l'Eau, en répondant aux mesures du PDM (Programme de Mesures de l'Agence de l'Eau) en cours et permet de mobiliser les mêmes financements que les contrats de rivières.

Le comité de rivière du 05 juillet 2021 et le comité technique du 6 janvier 2022, rassemblant la CLE, l'Agence de l'Eau, le président du comité de rivière, la DDT, Grenoble Alpes Métropole et le SYMBHI ont validés cette proposition, tout comme la commission GEMAPI de la Communauté de communes de l'Oisans du 30 novembre 2021.

Le programme d'actions du contrat de bassin Romanche 2022-2024 comporte 19 fiches actions, portées par 5 maitres d'ouvrages, et réparties en 3 volets, répondant aux enjeux respectifs de :

Restauration des cours d'eau (Volet A)

Préservation et gestion des milieux aquatiques (volet B)

Communication, pilotage, animation et approfondissement de la connaissance (Volet C).

Les dépenses prévisionnelles inscrites au contrat sont de 2,9M€ HT sur la période 2022-2024, avec un autofinancement prévisionnel pour le SYMBHI de 757 400€ HT.

Les 11 fiches actions sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI inscrites, et leurs années d'engagement, sont les suivantes :

FA n°1/ SYMBHI – Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique de la plaine de l'Oisans (2023)

FA n°3/ SYMBHI - Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans (2023)

FA n°4/ SYMBHI - Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac (2023)

FA n°5/ SYMBHI – Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Vénéon à Venosc (2023)

FA n°6/ SYMBHI – Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Bérarde (2023)

FA n°7/ SYMBHI – Amélioration morphologique du ruisseau de la rive à Bourg d'Oisans (2023)

FA n°8/ SYMBHI – Etude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole des seuils de la Romanche aval (ex seuils ASMR) (2023)

FA n°11/ SYMBHI – Elaboration d'un plan de gestion de la ripisylve (2024)

FA n°14/ SYMBHI – Communiquer autour du contrat et enjeux liés à l'eau. (2023)

FA n°15/ SYMBHI – Animation (postes) du contrat de bassin. (2023)

FA n°16/ SYMBHI – Etude bilan du contrat de bassin 2022-2024. (2024)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet de contrat de bassin Romanche 2022-2024 ;
- de valider le portage du contrat par le SYMBHI et l'animation de la démarche ;
- d'approuver les fiches action sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI inscrites au contrat et leur mise en œuvre ;
- d'autoriser le président du SYMBHI à signer le dossier définitif du contrat de bassin Romanche 2022-2024 ainsi que les demandes de subventions et autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Grenoble, le 30 septembre 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk